MA

TERRITOIRE de

BELFORT

18-179

Décision Modificative n° 1 du Budget Principal - Décision Modificative n° 2 des Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des Déchets Ménagers

Expédition remise au servicele RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le sixième jour du mois de décembre à 19 heures.

Les membres du Conseil du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 99, se sont réunis Salle des Assemblées - Annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Pierre REY, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Mustapha LOUNES, M. Louis HEILMANN, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Tony KNEIP, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, Mme Delphine MENTRE, M. Jacques SERZIAN, M. Marc ETTWILLER, Mme Bernadette PRESTOZ, M. Jacques BONIN, M. Jean-Claude MARTIN, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Claude JOLY, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Mme Corinne COUDEREAU.

Andelnans : - Angeot : - Argiésans : - Autrechêne : - Banvillars : M. Thierry PATTE- Bavilliers : M. Eric KOEBERLE -Mme Carole VIDONI - Belfort : M. Sébastien VIVOT - Mme Marie ROCHETTÉ de LEMPDES - M. Jean-Marie HERZOG -Mme Monique MONNOT - M. Gérard PIQUEPAILLE - Mme Marie STABILE - M. Pierre-Jérôme COLLARD - Mme Parvin CERF - M. Yves VOLA - M. Ian BOUCARD - Mme Pascale CHAGUE - M. Guy CORVEC - Mme Christiane EINHORN -M. Olivier DEROY - Mme Dominique CHIPEAUX - M. Patrick FORESTIER - Mme Samia JABER - M. René SCHMITT -Mme Jacqueline GUIOT - M. Leouahdi Selim GUEMAZI - Mme Francine GALLIEN - M. Bastien FAUDOT -M. Marc ARCHAMBAULT - Bermont : - Bessoncourt : M. Guy MOUILLESEAUX - Bethonvilliers : M. Christian WALGER -Botans : Mme Marie-Laure FRIEZ - Bourogne : - Buc : - Charmois : - Châtenois-les-Forges : M. Florian BOUQUET -M. André BRUNETTA - Chèvremont : M. Jean-Paul MOUTARLIER - Cravanche : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT -Cunelières: M. Henri OSTERMANN - Danjoutin: — Denney: M. Jean-Paul MORGEN - Dorans: * - Eguenigue: M. Michel MERLET - Eloie: M. Michel ORIEZ - Essert: Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC - Evette-Salbert: M. Bernard GUILLEMET - Fontaine : M. Pierre FIETIER - Fontenelle : - Foussemagne : M. Serge PICARD - Frais : - Lacollonge : M. Michel BLANC Lagrange : - Larivière : - Menoncourt : M. Jean-Marie ROUSSEL - Meroux : M. Stéphane GUYOD - Méziré : - Montreux-Château: * - Morvillars: - Moval: - Novillard: M. Claude GAUTHERAT - Offemont: Mme Marie-Line CABROL - Pérouse: M. Christian HOUILLE- Petit-Croix: - Phaffans: - Reppe: M. Olivier CHRETIEN - Roppe: - Sermamagny: M. Philippe CHALLANT - Sévenans : * - Trévenans : - Urcerey : - Valdoie : M. Olivier DOMON - Vauthiermont : M. Philippe GIRARDIN - Vétrigne : M. Bernard DRAVIGNEY - Vézelois : M. Jean-Pierre CUENIN - .

Etaient absents excusés :

M. Didier PORNET, Vice-Président

M. Raphaël RODRIGUEZ, Vice-Président

M. Michel NARDIN, Titulaire de la Commune d'Angeot M. Roger LAUQUIN, Titulaire de la Commune d'Argiésans Mme Chantal BUEB, Titulaire de la Commune de Bavilliers Mme Marie-Hélène IVOL, Titulaire de la Commune de Belfort M. Jean-Pierre MARCHAND, Titulaire de la Commune de Belfort

Mme Marion VALLET, Titulaire de la Commune de Belfort M. Brice MICHEL, Titulaire de la Commune de Belfort

M. François BORON, Titulaire de la Commune de Belfort

M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Titulaire de la Commune de Belfort

M. Jean-Claude HAUTEROCHE, Titulaire de la Commune de Charmois M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin

Mme Christine BRAND, Titulaire de la Commune de Danjoutin

M. Daniel SCHNOEBELEN, Titulaire de la Commune de Dorans M. Jean-Claude MOUGIN, Titulaire de la Commune de Fontenelle

Mme Bénédicte MINOT, Titulaire de la Commune de Lagrange

M. Marc BLONDE, Titulaire de la Commune de Larivière M. Laurent CONRAD, Titulaire de la Commune de Montreux-Château

M. Alain FIORI, Titulaire de la Commune de Petit-Croix

M. Pierre BARLOGIS, Titulaire de la Commune de Trévenans

M. Michel GAUMEZ, Titulaire de la Commune d'Urcerev

M. Michel ZUMKELLER, Titulaire de la Commune de Valdoie Mme Jacqueline BERGAMI, Titulaire de la Commune de Valdoie

Secrétaire de Séance : M. Christian WALGER

Ordre de passage des rapports : 1 à 41.

La séance est ouverte à 19 heures et levée à 22 heures 46.

M. Gérard PIQUEPAILLE, Titulaire de la Commune de Belfort, qui avait le pouvoir de M. François BORON, Titulaire de la Commune de Belfort, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 7 (délibération n° 18-148).

M. Claude GAUTHERAT, Titulaire de la Commune de Novillard, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 8 (délibération n° 18-149). M. lan BOUCARD, Titulaire de la Commune de Belfort, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 10 (délibération n° 18-151). Mme Corinne COUDEREAU, Conseillère Communautaire Déléguée, qui avait le pouvoir de M. Michel ZUMKELLER, Titulaire de la Commune de Valdoie, quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 32 (délibération n° 18-173).

Pouvoir à :

Mme Maryline MORALLET, Suppléante de la Commune de Sévenans* M. Damien MESLOT, Président

M. Eric KOEBERLE, Titulaire de la Commune de Bavilliers

M. Sébastien VIVOT, Titulaire de la Commune de Belfort

M. Mustapha LOUNES, Vice-Président

M. Patrick FORESTIER, Titulaire de la Commune de Belfort

M. Gérard PIQUEPAILLE, Titulaire de la Commune de Belfort Mme Samia JABER, Titulaire de la Commune de Belfort

Mme Nelly WISS, Suppléante de la Commune de Dorans*

Mme Martine GARNIAUX, Suppléante de la Commune de Montreux-Château*

Mme Marie-Laure FRIEZ, Titulaire de la Commune de Botans

Mme Corinne COUDEREAU, Conseillère Communautaire Déléguée

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 6 décembre 2018



DELIBERATION

de M. Bernard MAUFFREY

1^{er} Vice-Président

REFERENCES: BM/JS/GL/RB/JMG/CM - 18-179

MOTS CLES: Budget CODE MATIERE: 7.1

OBJET: Décision Modificative n° 1 du Budget principal - Décision Modificative n° 2 des Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des Déchets Ménagers.

BUDGET PRINCIPAL (GBCA 01)

La Décision Modificative n° 1 du Budget Principal prend en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Les modifications de crédits demandées correspondent :

1) Section d'investissement :

- la phase d'étude étant terminée, les travaux de construction de la nouvelle piscine ont commencés. Il convient à présent de basculer les crédits initialement prévus en études sur un compte de travaux (2,7 M€). Cette modification n'impacte pas l'équilibre de la section,
- des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales étaient initialement prévus dans les communes de Sermamagny, Valdoie, Méziré et Essert avec une maîtrise d'œuvre du Grand Belfort. Finalement la maîtrise d'œuvre va être directement prise en charge par les communes avec un remboursement de la part de Grand Belfort. Il convient à présent de basculer les crédits initialement prévus pour ces travaux sur un compte de subventions d'équipement versées aux communes membres (173 k€),
- des ajustements comptables doivent être effectués dans le cadre d'opérations d'ordre budgétaires patrimoniales (équilibrées en dépenses et recettes). Ces ajustements sont les suivants :
 - intégration de frais d'études et d'annonces et insertions en travaux pour la somme de 759,3 k€,
 - rétrocession de voirie de la SODEB (ZAC du Ballon) pour la somme de 2,2 k€.

2) La comptabilité de Grand Belfort Communauté d'Agglomération présente dans ses comptes une subvention d'investissement au compte 1311 (numéro d'inventaire 90000138700022) pour un montant de 6 459 € qui doit être amorti.

Il convient de prendre en compte l'amortissement des subventions d'investissement au compte 1311 pour un montant de 6 459 €. La durée de l'amortissement proposée est d'une année en raison de la nature de la subvention.

Equilibre général:

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Recette d'ordre - transfert entre section	6 549,00 €
Total des recettes de fonctionnement	6 549,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	6 549,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	
Recettes d'ordre patrimoniales	761 570,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	6 549,00 €
Total des recettes d'investissement	768 119,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	
Etude piscine	-2 710 760,00 €
Travaux piscine	2 710 760,00 €
Trvx eaux pluviales	-172 831,71 €
Trvx eaux pluviales	172 831,71 €
Dépense d'ordre - transfert entre section	6 549,00 €
Dépenses d'ordre patrimoniales	761 570,00 €
Total des dépenses d'investissement	768 119,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU (GBCA 02)

La Décision Modificative n° 2 du Budget annexe de l'Eau prend en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Les modifications de crédits demandées correspondent :

1) Section de fonctionnement :

- en raison de la longue période de sécheresse, des achats d'eau supplémentaires ont été effectués auprès de Pays de Montbéliard Agglomération et du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas. Les 300 k€ nécessaires pour couvrir cette dépense sont compensés par l'ajustement favorable des prévisions pour la redevance pour pollution d'origine domestique reversée à l'Agence de l'Eau.
- Les crédits ouverts pour les admissions en non valeur en 2018 et non consommés sont transférés en provisions pour risque de créances impayées pour un montant de 72 000€. Sur le budget annexe de l'eau, le total provisionné pour risque d'impayés s'élève à 171 000 €.

2) Section d'investissement :

Des ajustements comptables doivent être effectués dans le cadre d'opérations d'ordre budgétaires patrimoniales (équilibrées en dépenses et recettes). Il s'agit de l'intégration de frais d'étude et d'annonces et insertions en travaux pour la somme de 35 k€.

3) Suite à l'intégration des biens provenant du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas, il convient de procéder à l'inscription des crédits pour leur amortissement (150 k€).

-					4	
HO	1111	1 h	ra	géné	ral .	
L	uı.	шυ	10	ROHO	lai.	

al:	
Recettes réajustées ou nouvelles	
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	
achat d'eau	300 000,00 €
Reversement redevance pollution	-300 000,00 €
Produits irrécouvrables	-72 000,00
Provisions pour créances impayées	72 000,00 €
Amortissements	150 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	150 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-150 000,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	
Recettes d'ordre	35 110,00 €
Amortissements	150 000,00 €
	130 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-150 000,00 €
Total des recettes d'investissement	35 110,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	2
Dépenses d'ordre	35 110,00 €
Total des dépenses d'investissement	35 110,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (GBCA 03)

La Décision Modificative n° 2 du Budget annexe de l'Assainissement prend en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Les modifications de crédits demandées correspondent :

1) Section de fonctionnement :

Les crédits ouverts pour les admissions en non valeur en 2018 et non consommés sont transférés en provisions pour risque de créances impayées pour un montant de 78 000 €. Sur le budget annexe de l'assainissement le total provisionné pour risque d'impayés s'élève à 177 000 €.

2) Section d'investissement :

Des ajustements comptables doivent être effectués dans le cadre d'opérations d'ordre budgétaires patrimoniales (équilibrées en dépenses et recettes). Il s'agit de l'intégration de frais d'étude et d'annonces et insertions en travaux pour la somme de 98 k€.

Equilibre général:

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	
Produits irrécouvrables	-78 000,00 €
Provisions pour créances impayées	78 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit	0,00 €
de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	
Recettes d'ordre	98 100,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	98 100,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	
Dépenses d'ordre	98 100,00 €
Total des dépenses d'investissement	98 100,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS (GBCA 04)

La Décision Modificative n° 2 du Budget annexe des Déchets Ménagers prend en compte plusieurs ajustements budgétaires en section de fonctionnement. La section d'investissement ne fait quant à elle l'objet d'aucune modification.

Les modifications de crédits demandées correspondent :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort ayant, cette année, fait davantage appel au service de remplacement du Centre de Gestion, il convient d'augmenter l'enveloppe de +50 k€),
- les prestations versées au SERTRID sont en diminution de 57,5 k€,
- les crédits ouverts pour les admissions en non valeur en 2018 et non consommés sont transférés en provisions pour risque de créances impayées pour un montant de 11 000 €.
 Sur le budget annexe des déchets ménagers, le total provisionné pour risque d'impayés s'élève à 101 000 €.

Equilibre général:

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €	
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €	
Dépenses réajustées ou nouvelles		
Personnel Centre de Gestion	50 000,00 €	
Prestation SERTRID	-57 500,00 €	
Produits irrécouvrables	-3 500,00 €	
Provisions pour créances impayées	11 000,00 €	
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €	
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €	
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €	
Recettes d'ordre	0,00 €	
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €	
Total des recettes d'investissement	0,00 €	
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €	
Dépenses d'ordre	0,00 €	
Total des dépenses d'investissement	0,00 €	
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €	

Il vous est proposé d'augmenter la provision pour risque de créances impayées. Le total des provisions pour risque d'impayés s'élèveraient désormais à :

- Budget annexe de l'eau : 171 000 €

- Budget annexe de l'assainissement : 177 000 €

- Budget annexe des déchets ménagers : 101 000 €.

AMELIORATION DE LA QUALITE DES COMPTES OPERATIONS DE REGULARISATIONS DE L'ACTIF

Dans le cadre des travaux permettant l'amélioration de la qualité des comptes de notre collectivité menés conjointement avec la Trésorerie municipale de Belfort, plusieurs différences antérieures au passage à l'application Hélios, en 2008, ont été constatés dans l'actif de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Madame la Trésorière propose de procéder aux régularisations aux furs et à mesure de leurs constatations, dans le cadre de la note du 12 juillet 2014 portant mise en œuvre de l'avis de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012. Elles seraient effectuées au moyen d'opération d'ordre non budgétaire par l'utilisation du compte 1068. Ces opérations n'influencent pas le résultat de la collectivité.

Afin de procéder à ces régularisations de manière efficace, il est proposé d'autoriser M. le Président à cosigner avec Madame la Trésorière les documents retraçant ces opérations au fur et à mesure de leur constatation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 76 voix pour, 0 contre et 6 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT, M. Olivier DOMON, M. leouahdi Selim GUEMAZI, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Samia JABER -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT-),

(M. Bastien FAUDOT, Mme Francine GALLIEN, M. René SCHMITT ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget principal et la Décision Modificative n°2 du Budget annexe des déchets ménagers de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'Instruction Comptable M14,

d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget annexe de l'eau et la Décision Modificative n° 2 du Budget annexe de l'assainissement de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'Instruction Comptable M49,

d'approuver les propositions de constitution de provisions présentées dans le cadre de chacun des budgets,

d'autoriser M. le Président à cosigner les opérations de régularisations de l'actif présentées par Mme la Trésorière dans le cadre de la note du 12 juillet 2014 portant mise en œuvre de l'avis de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 décembre 2018, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

> Date affichage 1 3 DEC. 2018

TRANSMIS SUR OK-ACTES

1 3 DEC. 2018

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

MUNAUS